



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du Mot:

« *Uoyance* »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

A) La définition du mot « kihana »

• La définition dans la langue arabe

L'origine du mot kihana (كِهَانَة) vient des trois lettres : kaf (ك), ha (ه), noun (ن) qui forment le verbe kahana (كَهَنَ) qui signifie informer d'une chose du domaine de l'invisible.¹

• La définition dans le jargon islamique

Dans le jargon islamique, un kahin (كَاهِن) est une personne qui prétend connaître l'invisible. Les gens viennent le voir afin d'obtenir des informations. Il leur dit : « il t'arrivera ceci et cela ».

Ces imposteurs travaillent avec les jinn afin de récolter des informations et les mélanger avec des mensonges.²

'Aïcha a dit : j'ai dit : Ô Messenger d'Allah ! Certes les devins nous disaient des choses et on voyait ensuite que ces choses étaient véridiques. Le Prophète a dit : « Cette parole de vérité, le djinn l'a dérobée puis l'a déposée dans son oreille et alors il y rajoute cent mensonges ». [Boukhari : 6250]



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

B) Ce qu'il faut savoir sur la voyance

• Le jugement de la voyance

Il ne fait aucun doute que le devin est un mécréant. Et cela pour deux raisons :

➤ Il prétend connaître l'invisible :

Et ceci est une chose spécifique à Allah.

قُلْ لَا يَعْلَمُ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ ۚ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ

Dis : « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah ». Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités ! [27 : 65]

Donc celui qui prétend connaître l'invisible a démenti le Coran et celui qui dément le Coran est mécréant.

➤ Ils adorent les djinns :

Pour obtenir l'aide des djinns il faut les invoquer et implorer leur secours. Comme pour le sorcier le jinn lui vient aide uniquement s'il tombe dans l'association.



= @dicodumusulman



Le Dictionnaire du Musulman

Al hafiz hakami a dit : les devins sont des taghut et les alliés de shaytan. Les diables leur révèlent des choses. Allah dit : les diables inspirent à leurs alliés. [6 : 121]. Ces diables descendent vers les devins en leur disant ce qu'ils entendent dans les cieux et les devins y mélangent cent mensonges comme dit Allah : vous apprendrai-je sur qui les diables descendent ? Ils descendent sur tout calomniateur, pécheur. Ils tendent l'oreille... Cependant, la plupart d'entre eux sont menteurs. [26 : 221-223] le prophète a dit concernant la révélation que les djinns tentent d'écouter : des djinns cherchent alors à entendre et la dérober. Un projectile est alors lancé sur eux. Ils donnent l'information à leurs alliés. Ensuite, ils transmettent l'information véridique qu'ils ont entendue ; mais ils la falsifient et y rajoutent des choses" (Mousslim, 2229) .³

• Les types de voyance

Le voyant est celui qui prétend connaître l'invisible. Les informations qu'il prétend connaître sont de trois types :

1) Les informations du futur qu'il obtient par le biais des djinns :

Les djinns volent les informations dans le ciel pour les transmettre à leurs alliés voyants.

2) Les informations visibles pour le djinn, mais invisibles pour l'homme.

Le djinn n'a pas la même composition que l'être humain. Il peut se déplacer à des distances beaucoup plus rapides et prendre d'autres formes. Il est donc possible pour lui d'aller à des endroits et d'entendre des choses que l'homme ne peut pas faire. Le djinn qui travaille avec le voyant lui donne ce genre d'information pour qu'il fasse croire aux gens qu'il connaît l'invisible.



= @dicodumusulman



3) Des informations complètement mensongères.

Il s'agit de ce qui est le plus fréquent. L'origine dans les informations voyant est le mensonge.⁴

C) Le jugement d'aller consulter un devin

D'après certaines femmes du prophète, ce dernier a dit :
« quiconque se rend chez un devin, lui demande quelque chose et croit ce qu'il dit verra ses prières rejetées pendant quarante jours. »
[mouslim :2230]

D'après Abou hourayra, le prophète a dit : quiconque se rend chez un voyant et croit ce qu'il lui dit, à renier ce qui a été révélé à Mohammed. » [ibn majah : 639]

Aller consulter un voyant ne sort pas de quatre cas :

- 1) Celui qui ne sait pas que cette personne est un voyant et qui va le voir pour en être sûre. Ceci est permis.
- 2) Aller voir un voyant pour le dévoiler devant les gens et mettre en garde contre lui. Ceci est préférable et peut même être obligatoire selon certains cas.
- 3) Celui qui va voir le devin en sachant que c'est un devin, écoute ce qu'il dit, mais n'y croit. Ceci est un grand péché, la prière de cette personne n'est pas acceptée pendant 40 jours.





Le Dictionnaire du Musulman

4) Celui qui va voir un devin et croit en lui.

Les savants ont divergé sur ce point.

- Certains ont dit qu'il est mécréant en se basant sur le hadith de Abou hourayra qui dit que la personne mécroit en la religion de Mohammed. De plus celui qui prétend qu'une personne connaît l'invisible est mécréant.
- D'autres ont dit qu'il s'agit de mécréance mineure, car le prophète a dit que la prière de cette personne n'est pas valable pendant quarante jours. Donc si la personne n'a aucune récompense de sa prière pendant 40 jours c'est qu'il est encore musulman, car la prière du mécréant n'est pas acceptée de manière absolue.
- D'autres ont dit que la personne devient mécréante si elle atteste que ce devin connaît l'invisible. Néanmoins s'il a une ambiguïté en pensant que les informations du devin viennent de la révélation d'Allah que le djinn a intercepté pour le devin ceci est de la mécréance mineure et c'est l'avis le plus juste dans cette question.

Remarque :

Celui qui lit de la voyance ou de l'astrologie dans les magazines entre dans ces hadiths. Son jugement dépend de l'intention qu'il a eue en lisant cela comme nous avons cité précédemment.



= @dicodumusulman



Références

- 1- « Rissalatou chirk wa mazahirihi », Moubarak ibn mohammed al jazairi, page 213.
- 2- “ Qawl moufid ‘ala kitab tawhid”, Mohammed ibn salih al outhaymin, page 513.
- 3- “A’lam sunnah al manchoura”, hafiz al hakami, page 106.
- 4- Voir : « Rissalatou chirk wa mazahirihi », Moubarak ibn mohammed al jazairi, page 213.
- 5- Voir : “ Qawl moufid ‘ala kitab tawhid”, Mohammed ibn salih al outhaymin, page 533.

